

## CERTIFICAT

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2024-1198 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 601 000 \$ et un emprunt de 3 014 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture* était de six mille deux cent vingt-six (6226);
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de six cent trente-cinq (635);
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le Règlement numéro 2024-1198 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 601 000 \$ et un emprunt de 3 014 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint